



Hubert DE GABORY
Président de l'Îlot

Un immense MERCI pour votre engagement à nos côtés !

C'est avec émotion que je vous annonce la fin de mon mandat de président et l'élection de Félix de Belloy pour me succéder. Je lui souhaite beaucoup de réussite. Comme moi, il sera témoin de votre formidable engagement : par votre don, vous rendez possible le retour dans notre société de personnes en situation de grande exclusion. Une mission difficile en ces temps de crise et de confinement. **Près de la moitié de celles que nous accompagnons (hors urgence) ont connu la prison ou sont encore sous main de justice.** Un nombre que notre dernière Assemblée générale considère comme symbolique de notre volonté réaffirmée d'être un acteur de référence de la réinsertion du public « justice ». Notre expertise doit en effet bénéficier au plus grand nombre pour prévenir la récidive. En vous remerciant à nouveau de tout mon cœur, j'espère que vous serez aux côtés de l'Îlot pour relever ce défi citoyen.

> SOMMAIRE

La semi-liberté, du temps en plus pour la réinsertion	P.2
Maîtriser les savoirs de base	P.3
Se raconter pour se projeter	P.3
Merci d'avance pour votre soutien en 2021	P.4
Témoignage	P.4

PENSER AUTREMENT LA PEINE

Diminuer la population carcérale, abaisser les risques de récidive et augmenter les chances de réinsertion : c'est ce que permet la systématisation des peines alternatives et des aménagements de peine, alors que la prison reste la peine de référence.



Et ce malgré les chiffres éloquentes : le risque de récidive est de **63% en sortie « sèche »** (une sortie de prison sans aménagement de peine) contre **34% pour une personne** qui a exécuté un **Travail d'Intérêt Général**. Néanmoins, les textes de loi multiplient les alternatives à la prison, que ce soit avant ou après le jugement.

À raison, car l'aménagement de peine se substitue à des courtes peines particulièrement désocialisantes. Il est aussi plus sûr pour la société qu'une peine plus longue de détention sans accompagnement, qui ne permet

La récidive est moindre lorsqu'on favorise les alternatives à la détention et les aménagements de peine.

pas de réintégrer les personnes dans de bonnes conditions. Aussi, l'Îlot a développé une expertise dans la réinsertion de personnes en peine aménagée ou peine alternative, qui représentaient en 2020 **la moitié de ses bénéficiaires** sortant de prison ou sous main de justice (hors urgence). En leur proposant un accompagnement adapté et personnalisé, l'Îlot joue un rôle majeur dans leur réinsertion. Ceci à un coût moindre, puisqu'une journée de prise en charge par l'Îlot coûte en moyenne **deux fois moins cher** qu'une journée passée en détention.

LA SEMI-LIBERTÉ, DU TEMPS EN PLUS POUR LA RÉINSERTION

Le projet d'accompagnement de personnes en semi-liberté de l'Îlot à Amiens a débuté en octobre dernier. Si la pandémie en a bousculé le planning et l'organisation, cette expérimentation s'avère très encourageante. Retour sur les premiers mois.

Le dispositif de l'Îlot d'accompagnement de personnes en semi-liberté a emménagé début septembre dans ses locaux du centre-ville d'Amiens. Deux bureaux, dont un dédié aux entretiens individuels, une grande salle pour les ateliers collectifs et une cuisine ont accueilli les premiers bénéficiaires. Cette expérimentation a pour objectif **d'aider ces personnes en aménagement de peine à utiliser leur temps passé hors les murs pour élaborer leur projet professionnel**. Un enjeu primordial pour éviter la récidive, car les personnes sous main de justice éprouvent de très grandes difficultés à réintégrer de manière autonome notre société et notamment à retrouver un emploi et les moyens de leur autonomie. Cet accompagnement leur permet ainsi une transition efficace tant sur le plan social qu'économique.



Un élargissement aux personnes en placement à l'extérieur

Compte tenu du peu de peines en semi-liberté prononcées lorsque les centres de détention ne sont pas pourvus d'un quartier dédié, la mise en œuvre de cet aménagement de peine dans la Somme reste insuffisante. Un contexte aggravé par la crise sanitaire et qui nous a conduits à élargir ponctuellement notre projet aux personnes en placement à l'extérieur*, accompagnées et hébergées dans notre centre d'hébergement Les Augustins. Cette situation devrait évoluer avec l'ouverture d'un futur quartier dédié à la semi-liberté de 20 à 30 places à la Maison d'arrêt d'Amiens, à l'horizon de septembre prochain. En tout,

12 personnes ont bénéficié d'ateliers collectifs et d'un suivi personnel et individualisé depuis le démarrage du programme.

Un accompagnement renforcé

Constatant les difficultés pour nos bénéficiaires de se projeter vers l'emploi, la conseillère en insertion professionnelle de l'Îlot et les partenaires institutionnels et associatifs ont marqué une attention particulière à la situation de chaque parcours de vie. Pour guider les participants vers un positionnement professionnel adapté et réaliste, ils les ont aidés à refaire leur CV, à identifier leurs freins à l'employabilité, à réaliser des démarches administratives, à rechercher un logement ou encore à activer des dispositifs de formation ou de remise à niveau. Un accent a été mis sur l'acquisition des savoirs de base. Entre octobre 2020 et février 2021, **22 ateliers collectifs ont ainsi été menés**. Par ailleurs, jusqu'à trois rendez-vous individuels par semaine leur ont été proposés pour répondre à leurs besoins spécifiques et les encourager à rester dans la dynamique du projet et de la réinsertion. Aujourd'hui, plusieurs personnes ont intégré un cursus de formation diplômante ou un programme « Dynamique vers l'emploi ».

Des perspectives encourageantes

Au terme de cette première expérimentation, nous sommes très heureux de la confiance que nous témoigne le Directeur du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de la Somme. Celui-ci a confirmé son souhait de maintenir et développer **ce dispositif d'accompagnement qui apporte une plus-value indéniable en matière de réinsertion des personnes sous main de justice**. Les prochains mois verront donc le développement de notre dispositif d'accompagnement des personnes en semi-liberté, entièrement financé par la générosité publique.

En faisant un don à l'Îlot, vous pouvez, vous aussi, participer à la réussite de ce projet qui permet à des personnes très éloignées de l'emploi, de reprendre en main leur avenir.

*Placement à l'extérieur : Pour travailler, être soignée ou mener à bien un projet d'insertion, la personne détenue est autorisée à quitter à certaines heures son lieu d'hébergement. Il s'agit d'un aménagement de peine « sous écrou » au cours duquel elle est soumise à certaines obligations et peut bénéficier de mesures d'assistance pour ses démarches d'insertion.

AGIR DÈS LA SORTIE

MAÎTRISER LES SAVOIRS DE BASE



L'acquisition des savoirs fondamentaux est indispensable pour permettre une réinsertion durable, notamment des personnes ayant connu la prison ou encore sous main de justice. Aussi, nous menons en 2021 un vaste programme « Savoirs de base ».

Selon les chiffres du Ministère de l'Éducation Nationale de 2017-2018, plus de 23% de la population carcérale était illettrée et 43% des personnes détenues ne possédaient aucun diplôme. Par ailleurs, elles sont très nombreuses à souffrir d'illectronisme, c'est-à-dire à ne pas savoir utiliser les outils numériques et informatiques. Ces carences sont particulièrement handicapantes, a fortiori pour des personnes ayant connu l'enfermement, l'errance, la désocialisation, un éloignement des dispositifs de formation ou du travail. Aussi, l'acquisition des savoirs de base participe de leur reconstruction personnelle et est une condition indispensable de leur parcours de réinsertion, tant

professionnelle que sociale. Ces savoirs jouent un rôle moteur dans la confiance de chacun et dans sa capacité à agir.



Maîtriser les savoirs de base, c'est reprendre confiance en soi, gagner en autonomie et retrouver la capacité à agir sur son environnement professionnel et personnel.

Dans cette optique, l'Îlot a lancé fin 2020 un projet « Savoirs de base » dont les objectifs sont d'évaluer les connaissances de tous ses bénéficiaires et de leur proposer des plans d'accompagnement et de formation individualisés pour pallier leurs lacunes. S'exprimer en français, calculer, raisonner, utiliser un ordinateur, travailler en équipe, avoir l'envie d'apprendre, maîtriser les

règles de base, travailler seul : autant de connaissances et de compétences que l'Îlot souhaite transmettre à ses résidents et à ses salariés en insertion pour leur permettre d'accéder à une réinsertion « consolidée ».

VIVRE À L'ÎLOT

SE RACONTER POUR SE PROJETER

Pour la première fois, 11 salariés de l'AQI de l'Îlot Aubervilliers ont participé à des ateliers d'expression menés par notre partenaire La Zep et ont été invités à écrire un article sur leur propre parcours.



« L'actualité ne doit pas être écrite que par des journalistes. Votre regard est intéressant et votre avis compte. » Voici en substance le message délivré par notre partenaire La Zep, un média associatif, aux 11 salariés de notre Atelier Qualification-Insertion (AQI) d'Aubervilliers, des personnes ayant connu la prison ou étant encore sous main de justice.

La nouvelle promotion de notre AQI, une formation au titre professionnel d'agent de restauration collective, a participé en avril dernier à des ateliers d'expression pour faire naître une cohésion au sein du groupe et permettre à chacun de prendre confiance en soi. Après un enrichissant débat sur le métier de journaliste et la possibilité pour chacun de prendre la parole, les participants ont été invités à écrire un article sur leur propre parcours. « Certains ont évoqué leurs conditions de détention, d'autres les raisons qui les ont menés en prison », raconte Isabelle Cartagena, responsable de l'AQI Ile-de-France. « Passée la difficulté de parler de soi, de se persuader que cela a de l'intérêt, nos salariés ont ressenti de la fierté d'avoir réussi à partager leur point de vue. »

Alors qu'une sortie de la crise sanitaire semble se préciser, les enjeux que nous aurons à relever dans les prochains mois seront complexes. Néanmoins, nous savons pouvoir compter sur le soutien de nos donateurs. **En 2020, plus de 11 000 d'entre vous ont permis à notre collecte de croître de plus de 10%**, nous aidant à faire face à des frais supplémentaires (achat de masque, de gel hydro alcoolique, etc.) et à des recettes en baisse, liées à l'activité ralentie, voire stoppée, de nos ateliers. Nous les remercions sincèrement pour leur geste solidaire. Nos remerciements vont aussi, par avance, aux personnes qui souhaitent nous renouveler leur confiance pour mener, comme en 2020, des projets aussi indispensables que l'accompagnement vers l'insertion professionnelle de personnes en semi-liberté à Amiens, l'acquisition de savoirs fondamentaux, l'accès à l'emploi de jeunes Varois ou encore le développement de l'intermédiation locative pour aider des personnes en voie de réinsertion à retrouver une certaine autonomie dans des logements indépendants, tout en étant accompagnées par nos travailleurs sociaux.

En 2021, grâce à votre soutien, **nous pourrons mettre en œuvre un ambitieux plan de développement** pour favoriser toujours plus la réinsertion de celles et ceux qui, ayant connu la prison ou sous main de justice, peinent à reconstruire leur vie. Pour cela, nous envisageons d'agir dès l'incarcération, pour minimiser les risques de récidive. Cet objectif nécessite de resserrer nos liens avec l'Administration pénitentiaire. Nous souhaitons **améliorer l'acquisition des savoirs de base et privilégier toutes les actions favorisant le retour à l'emploi**. Les besoins de réinsertion sont là, prégnants. L'Îlot y répondra grâce à l'évolution de ses pratiques, à sa capacité à innover et à l'expertise de ses équipes. Surtout, nous aurons plus que jamais besoin de votre générosité pour devenir un acteur de référence dans la lutte contre la récidive et pour l'insertion sociale. Ensemble, nous ferons grandir notre mission, au cœur de la construction d'une société juste, responsable et sûre.

TÉMOIGNAGE



Charles Barbezat,
Responsable du CHRS Les
Augustins à Amiens

« La spécificité du lien avec les personnes accueillies sous main de justice ou avec des obligations posées par la justice, est que nous n'avons pas le rôle de représentant des obligations mais bien celui d'accompagnant. Nous entretenons, bien sûr, des liens assez étroits avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation pour accompagner les personnes qui ont ces obligations à respecter. En ce qui concerne spécifiquement le placement à l'extérieur, la justice nous délègue la surveillance du respect des obligations. Sinon, l'accompagnement global reste celui d'un CHRS, ce qui signifie que nous accompagnons la personne dans toutes les composantes de sa vie. Et il n'y a pas plus grand plaisir pour tous nos travailleurs sociaux que de voir qu'un projet se déroule comme le souhaite la personne concernée. De voir, chaque jour, des personnes retrouver une certaine autonomie, se responsabiliser et s'éloigner d'un environnement délinquant. »

UN DON, UNE ACTION

60 € = Permet de fournir **un repas, midi et soir pendant une semaine** dans notre établissement d'urgence la Passerelle.

170 € = Permet à une personne de bénéficier **d'une semaine d'accompagnement** dans les ateliers d'insertion de l'Îlot à Amiens.

Si vous êtes assujetti(e) à l'impôt sur le revenu (IR), votre don ouvre droit à une réduction d'impôt de 75% dans la limite de 1 000€. Au-delà et dans la limite de 20% de votre revenu imposable, la réduction est de 66%.

Si vous êtes assujetti(e) à l'impôt sur la fortune immobilière (IFI), votre don ouvre droit à une réduction de votre IFI de 75% dans la limite de 50 000€.



➤ Découvrez toute notre actualité sur notre site : www.ilot.asso.fr

➤ Devenez bénévole en nous contactant : benevoles@ilot.asso.fr

➤ Rejoignez-nous sur :

